



Ville d'Ath
Val de Dendre

Département du Développement territorial
Aménagement du Territoire - Urbanisme
Rue de Pintamont 54 - 7800 Ath

T. 068 68 10 80
F. 068 68 10 89
urba@ath.be - www.ath.be



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la S.A. MATEXI PROJECTS représentée par Monsieur Gil LAVEND'HOMME dont les bureaux se trouvent rue du Berlaimont 1 à 6220 Fleurus.

Le terrain concerné est situé Chemin de la Gesse et Rue des Sports à 7800 Ath et cadastré 1e division, section B n°995D3, 995E3, 995Y, 995Y3.

Le projet consiste à construire 9 maisons unifamiliales **et présente les caractéristiques suivantes :**

Ecarts au contenu à valeur indicative du permis d'urbanisation :

- lots 23, 24 et 25 : implantation, largeur d'une parcelle, absence d'abri de jardin intégré au volume principal et garage
- lots 77A à 77F : implantation et construction de maisons en lieu et place d'un immeuble à appartements.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale, Service Urbanisme, au centre administratif sis Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath.

- du lundi au jeudi de 08h à 12h et de 13h à 16h et vendredi de 8h à 14h (non stop),
- le mardi jusque 20h (le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service urbanisme, téléphone : 068/68 10 80, mail : urba@ath.be).

Des explications peuvent également être obtenues par téléphone ou par courriel à l'adresse urba@ath.be.

Une partie du dossier est disponible sur le site internet www.ath.be

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. Bataille, Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme au 068/68 10 80, dont le bureau se trouve au Centre Administratif, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 08/05/2024 au 24/05/2024 au Collège communal :

–par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Ath, Service urbanisme, Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath ;

–par courrier électronique à l'adresse suivante : urba@ath.be

Ath, le 02/05/2024

Le Directeur général

Bruno BOËL

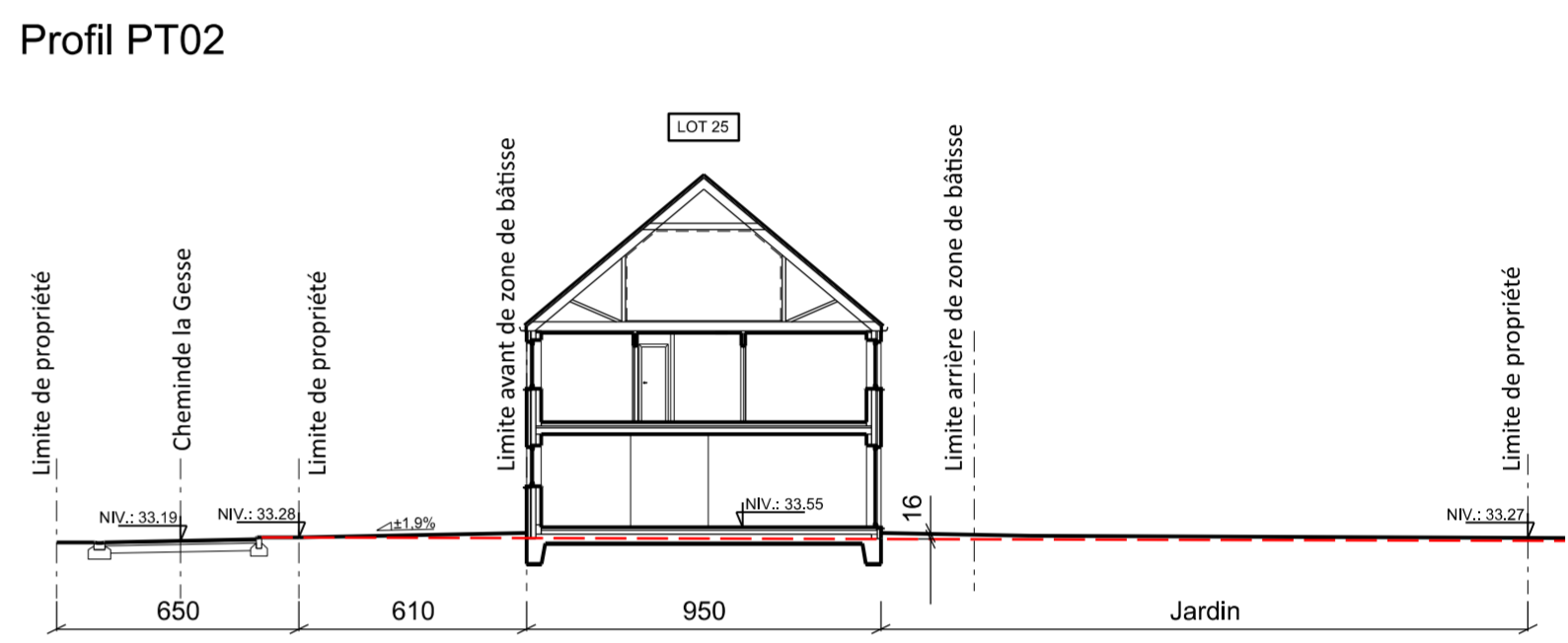
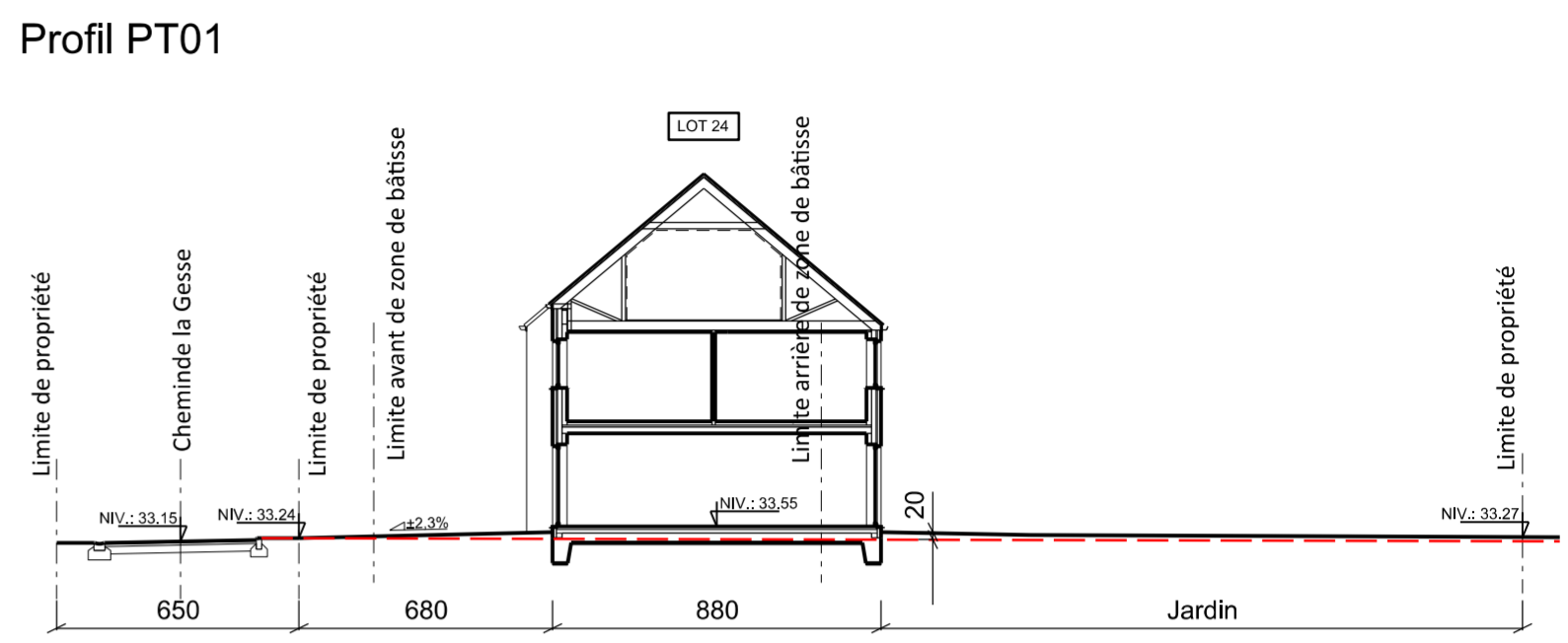
Le Bourgmestre

Bruno LEFEBVRE



Wallonie

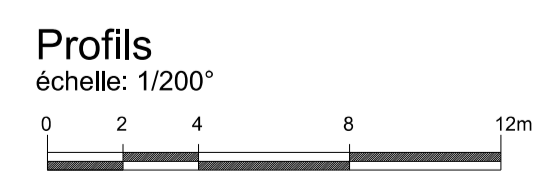
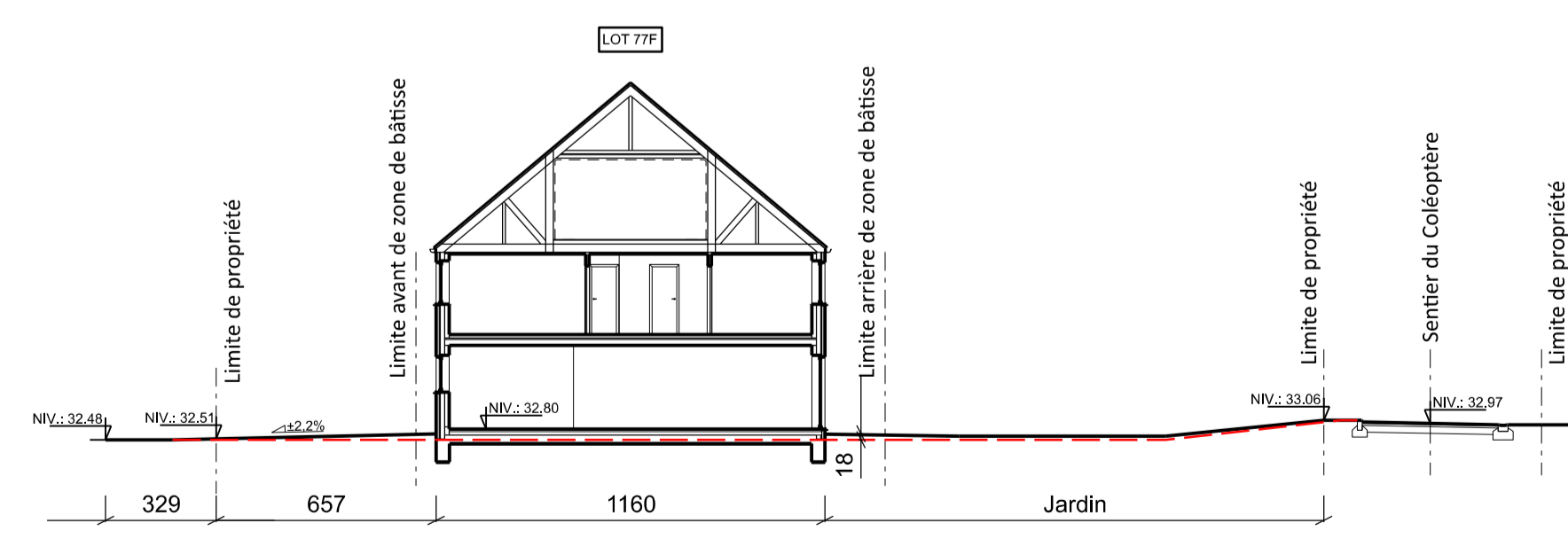
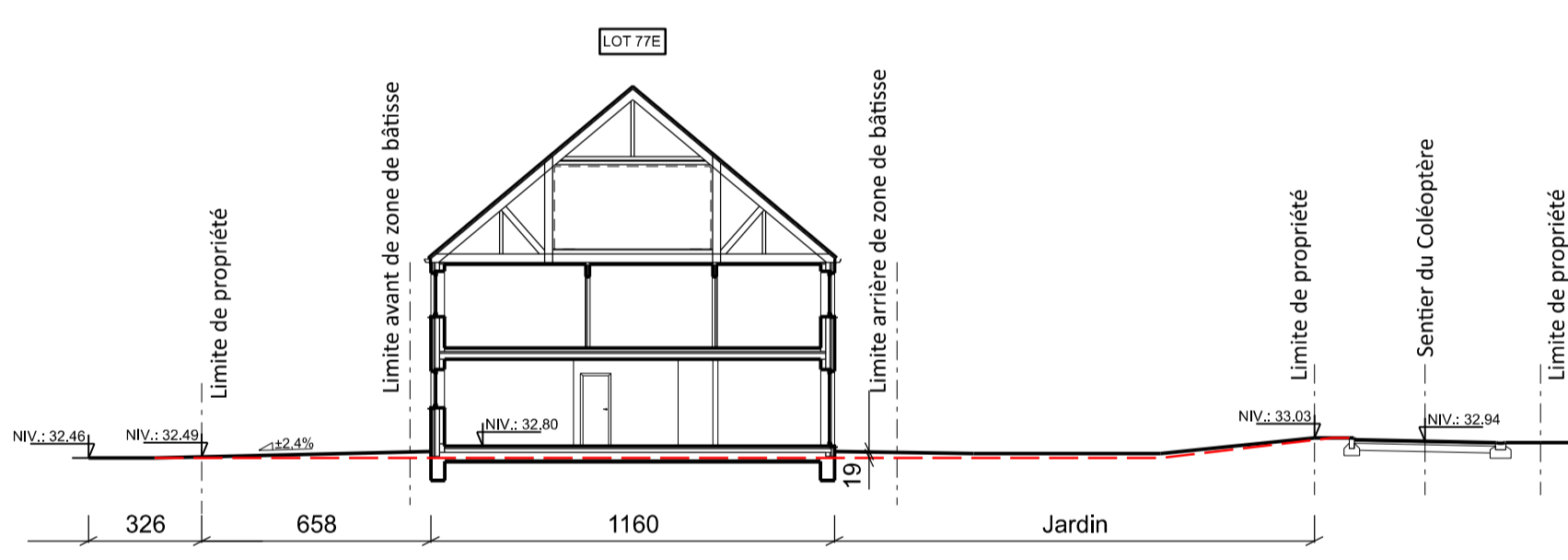
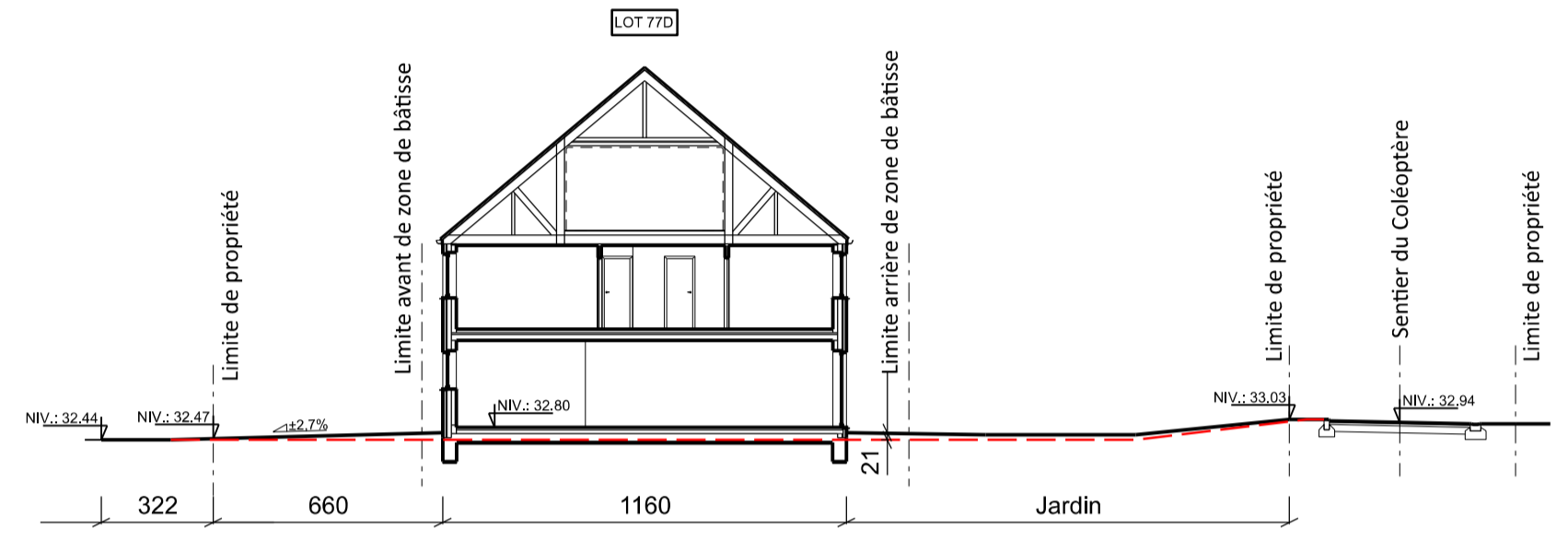
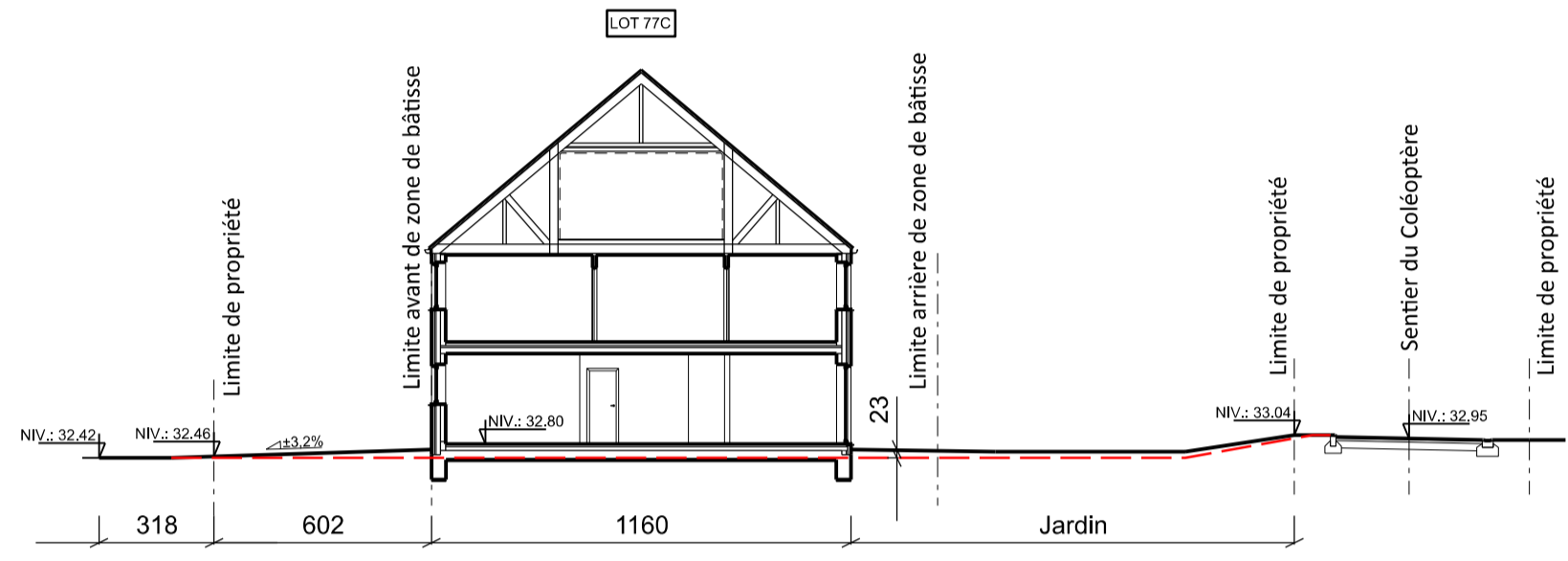
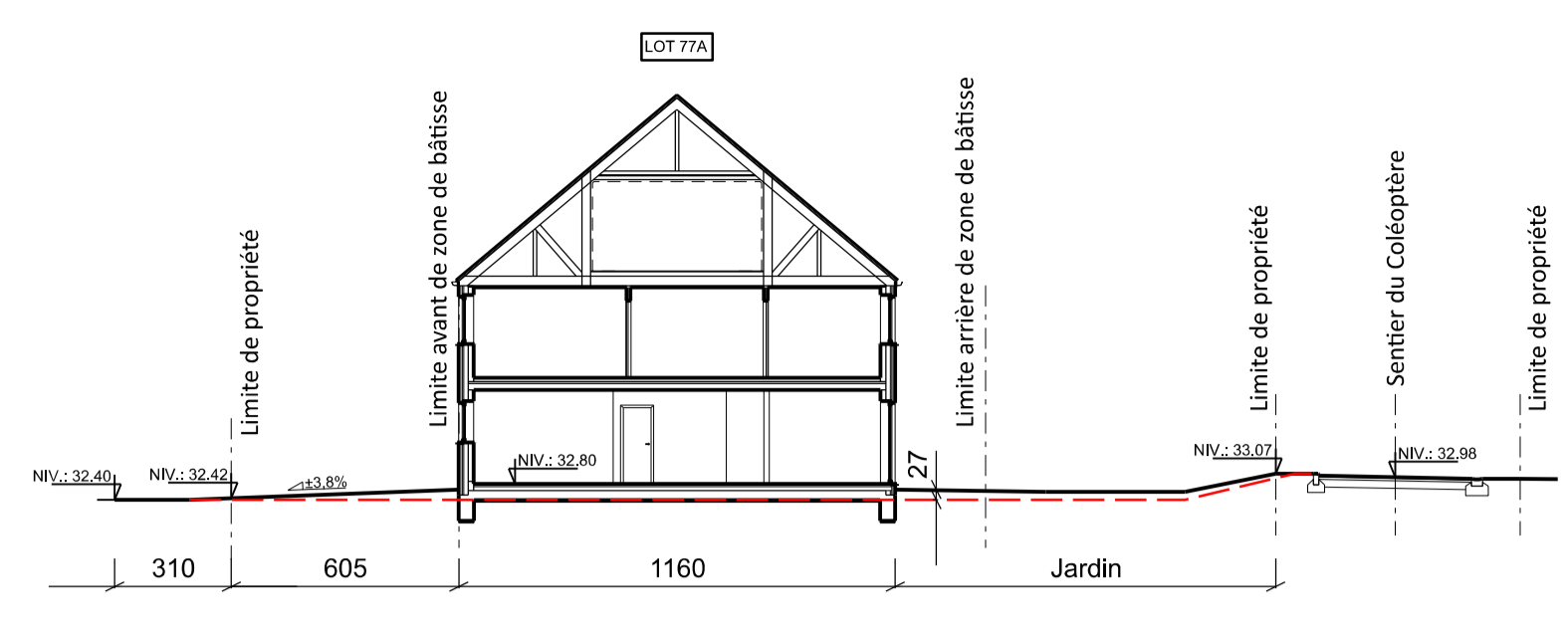
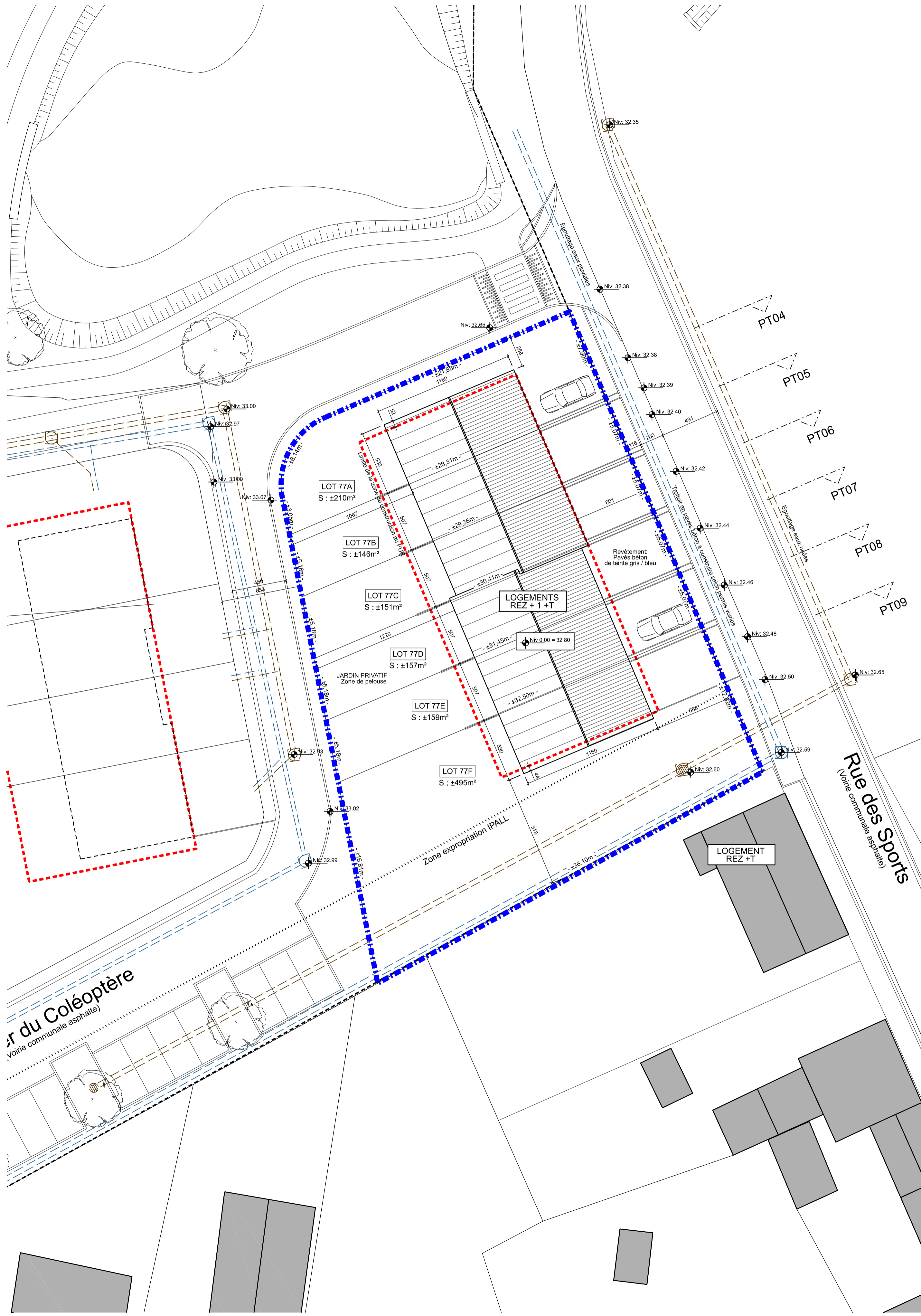




Profils échelle: 1/200°
0 2 4 8 12m

Première diffusion		22/04/24																	
PROVINCE DU HAINAUT VILLE DE ATH																			
CONSTRUCTION DE 9 MAISONS UNIFAMILIALES EN PERMIS GROUPE																			
adresse : Chemin de la Gesse et rue des Sports 7800 ATH		Cadastré : 1ère Division, Section B N° 995C3, 995D3, 995E3 et 995Y																	
Objet du plan LOTS 23 à 25 - Plan d'implantation Ech.: 1/200° - Profils Ech.: 1/200°																			
échelle : 1/200°	date: 22 avril 2024	dessin :																	
Maître de l'ouvrage : MATEXI PROJECTS sa Représenté par Monsieur G. LAVEND'HOMME Rue de Berlaumont, 1 - 6220 FLEURUS		vu et approuvé le : 22 avril 2024	signatures : 																
Architecte : AAUM srl L'Atelier d'Architecture et d'Urbanisme de Malèves - Bureau d'Architecte(s) Rue Notre-Dame, 19 - 1360 PERWEZ Tel 010/23 91 00 - Mail : info@aaum.be		vu et approuvé le : 22 avril 2024	signatures : 																
L'auteur de projet conserve en toute hypothèse ses droits d'auteur et notamment l'entière propriété artistique de ses études et plans avec l'exclusivité des droits de reproduction de ceux-ci et de l'oeuvre exécutée et ce sous toutes les formes et de quelque manière que ce soit. Ce plan est un plan de permis d'urbanisme et non d'exécution. Il ne peut servir pour construction.																			
			<table border="1"> <tr><td>A</td><td>B</td><td>C</td><td>D</td><td>E</td><td>F</td><td>G</td><td>H</td></tr> <tr><td>I</td><td>J</td><td>K</td><td>L</td><td>M</td><td>N</td><td>O</td><td>P</td></tr> </table> <p style="text-align: center;">MTJ9-PU02</p>	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P
A	B	C	D	E	F	G	H												
I	J	K	L	M	N	O	P												

Plan d'implantation
échelle: 1/200°
0 2 4 8 12m



Première diffusion		22/04/24																	
PROVINCE DU HAINAUT VILLE DE ATH																			
CONSTRUCTION DE 9 MAISONS UNIFAMILIALES EN PERMIS GROUPE																			
adresse : Chemin de la Gesse et rue des Sports 7800 ATH		Cadastré : 1ère Division, Section B N° 995C3, 995D3, 995E3 et 995Y																	
Objet du plan LOTS 77A à 77F - Plan d'implantation Ech.: 1/200 ^e - Profils Ech.: 1/200 ^e																			
échelle : 1/200 ^e	date: 22 avril 2024	dessin :																	
Maître de l'ouvrage : MATEXI PROJECTS sa Représentée par Monsieur G. LAVEND'HOMME Rue de Berlaumont, 1 - 6220 FLEURUS		vu et approuvé le : 22 avril 2024	signatures : 																
Architecte : AAUM srl L'Atelier d'Architecture et d'Urbanisme de Malèves - Bureau d'Architecte(s) Rue Notre-Dame, 19 - 1360 PERWEZ Tel 010/23 91 00 - Mail : info@aaum.be		vu et approuvé le : 22 avril 2024	signatures : 																
L'auteur de projet conserve en toute hypothèse ses droits d'auteur et notamment l'entière propriété artistique de ses études et plans avec l'exclusivité des droits de reproduction de ceux-ci et de l'oeuvre exécutée et ce sous toutes les formes et de quelque manière que ce soit. Ce plan est un plan de permis d'urbanisme et non d'exécution. Il ne peut servir pour construction.																			
			<table border="1"> <tr> <td>A</td><td>B</td><td>C</td><td>D</td><td>E</td><td>F</td><td>G</td><td>H</td> </tr> <tr> <td>I</td><td>J</td><td>K</td><td>L</td><td>M</td><td>N</td><td>O</td><td>P</td> </tr> </table> <p>MTJ9-PU03</p>	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P
A	B	C	D	E	F	G	H												
I	J	K	L	M	N	O	P												